


Bruxelles, le 23 février 2026
(OR. en)

6377/1/26
REV 1
PTS A 11


LISTE DES POINTS "A"
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)
Bâtiment Europa, Bruxelles
24 février 2026

Délibérations législatives

Affaires générales

1. Directive simplifiant les obligations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité et au devoir de vigilance applicables aux entreprises (Omnibus I)
Adoption de l'acte législatif
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 20.02.2026
-  6224/1/26 REV 1
+ REV 1 ADD 1
PE-CONS 66/25
SIMPL

Affaires économiques et financières

2. Règlement mettant en œuvre une coopération renforcée concernant l'établissement du prêt de soutien à l'Ukraine pour 2026 et 2027
Adoption de l'acte législatif
Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 20.02.2026
-  6287/1/26 REV 1
+ REV 1 ADD 1
PE-CONS 6/26
ECOFIN

3. Règlement modifiant la facilité pour l'Ukraine
Adoption de l'acte législatif
Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4
du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans
l'UE
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 20.02.2026

I**C** 6289/1/26 REV 1
PE-CONS 7/26
ECOFIN

-
- I** Première lecture
C Sur la base d'une proposition de la Commission
-